

République Française

Département de l'Ain

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de RIGNIEUX LE FRANC**

*Nombre de Conseillers :*

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Absents : 2

Exclus :

**SEANCE DU 2 avril deux mil vingt-six**

**Date de convocation : 26 mars 2026**

**Date d'affichage : 26 mars 2026**

**L'an deux mil vingt-six, le 2 avril à 20h30**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de M. THOMAZET Fabien, Maire.

**OBJET : Election des délégués au Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain**

**Présents :** Mrs BEAUDET Philippe, BERNARD Xavier, CHOMEL Lionel, COLOMBARI Thomas, LENFANT Christophe, LOTAIRE Cédric, THIEVON Yves, THOMAZET Fabien, Mmes BERGER Karine, BRICAUD Maryline, MARTIN Delphine, RAYNAL Annick, THOMAS Christelle,

**Absent excusé :** Mmes BERTHET Jiovanna, DAMIANS Magali,

**Secrétaire de séance :** Mme THOMAS Christelle

**N°2026-17**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-1, L.5211-7, L.5211-8, L.5212-6, L.5212-7, L.2121-21, L.2121-33 et L.2122-7 ;

**Vu** les statuts du SIEA et notamment l'article 5 relatif à son fonctionnement ;

**Considérant** que le SIEA est administré par un Comité Syndical composé de représentants des communes membres ;

**Considérant** qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à l'élection des délégués pour représenter la commune au sein du SIEA, dont elle est membre ;

**Considérant** que le nombre de délégués titulaires varie selon le nombre d'habitants de chaque commune, conformément à l'article 5 des statuts du SIEA ;

**Considérant** qu'il doit par ailleurs être procédé à la désignation de suppléants en nombre double du nombre de délégués titulaires, conformément au même article des statuts ;

**Considérant** que chaque suppléant est apte à remplacer indifféremment tout délégué titulaire empêché. Le cas échéant, il siège au Comité Syndical avec voix délibérative ;

**Considérant** que cette désignation est à réaliser via la mise en œuvre d'un scrutin uninominal secret à la majorité absolue aux deux premiers tours et, le cas échéant, à la majorité relative au troisième tour, conformément l'article L.5211-7 et, par renvoi, à l'article L.2122-7 du CGCT ;

Accusé de réception en préfecture 001-210103255-  
20260402-Delib2026-17-DE  
Date de télétransmission : 07/04/2026  
Date de réception préfecture : 07/04/2026

**Considérant** la faculté offerte aux Conseils Municipaux de ne pas procéder à un scrutin secret pour la nomination des délégués, sous réserve d'une décision à l'unanimité, conformément à l'article L.5211-7-I alinéa 2 du CGCT ;

**Considérant** que, conformément aux statuts du SIEA, la commune de Rignieux-le-Franc doit désigner un (1) délégué titulaire et deux (2) délégués suppléants pour siéger au sein du Comité Syndical dans les conditions susmentionnées, conformément à l'article 5 des statuts du SIEA ;

**Considérant** que les agents employés par ledit syndicat ou une de ses communes membres ne peuvent être désignés par une des communes membres pour la représenter au sein de l'organe délibérant de cet établissement, conformément à l'article L.5211-7-II alinéa 2 du CGCT ;

#### DECISION

Le Conseil Municipal de la commune de Rignieux-le-Franc ;  
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du délégué titulaire et de ses suppléants.

Délégué titulaire : **Mr COLOMBARI Thomas**

Délégués suppléants : **Mr CHOMEL Lionel**  
**Mme BERTHET Jiovanna**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait conforme

**Le Maire**

**Fabien THOMAZET**



**Certifié exécutoire par le Maire**  
**Compte tenu de la télétransmission en**  
**Préfecture le 8 avril 2026**  
**Publication le 9 avril 2026**  
**Le Maire**



Accusé de réception en préfecture  
001-210103255-20260402-Delib2026-17-DE  
Date de télétransmission : 07/04/2026  
Date de réception préfecture : 07/04/2026